

## Thème : Actualité du droit immobilier Droit de la construction

**Date :** Vendredi 16 octobre 2026 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Tours

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Mise à jour des évolutions de la jurisprudence, en particulier de la 3ème chambre civile de la Cour de cassation (2025/2026) ;
- Maîtriser le déroulement de la procédure contentieuse applicable ;
- Identifier les points de vigilance dans la rédaction des actes de procédure.

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

1. Régime juridique des mesures d'instruction ;
2. Notion de maître d'ouvrage et d'ouvrage ;
3. Les acteurs de la construction ;
4. Différents régimes du droit spécial (GPA, Bon fonctionnement, décennal, équipement professionnel...)
5. Responsabilité civile de droit commun (élément d'équipement adjoints, dommages à l'existant, dommages intermédiaires...)
6. Réception (expresse, tacite, judiciaire), régimes et conséquences ;
7. Le CMI ;
8. La VEFA ;
9. Les délais pour agir (forclusion, prescription) ;
10. Les recours entre constructeurs ;
11. Les assureurs du risque construction (RC, DO, RC produit...) ;
12. Modalité de réparation du dommages de construction ;

#### ➤ Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive, communication de documents annexes à la formation.

#### ➤ Modalités d'évaluation finale :

un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenants

Maître Dominique CARTRON, avocat honoraire au Barreau de Rennes, spécialiste en droit immobilier.

Maître Gilles DAUGAN, ancien avocat au Barreau de Rennes, intervenant en droit immobilier.

### Informations importantes :

- **Tarifs :**  
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Avocats « jeune Barreau » : 100€ la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 80 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.